



A l'attention  
des Directeurs.trices de fédérations de CFA  
des Directeurs.trices de CFA

Levallois, le 25 juin 2020

Objet : Facturation des seconds acomptes des contrats dits « stock », financés par l'OPCO Santé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020

Madame, Monsieur,

L'OPCO Santé, opérateur de compétences des structures relevant du secteur associatif des activités sanitaires sociales et médico-sociales, de l'hospitalisation privée, des services de santé inter entreprises et du thermalisme a pris dès janvier 2020 le relais des conseils régionaux pour le financement des contrats d'apprentissage conclus avant le 31 décembre 2019.

Les contrats nous ont été transmis par la DGEFP puis par les chambres consulaires lorsque ces dernières ont arrêté les actions d'enregistrement.

Afin de faciliter l'activité des CFA partenaires de nos structures, nous avons fait le choix de procéder dans un premier temps à un traitement par nos services centraux. Cette première étape arrive à sa fin.

Les contrats d'apprentissage vont être basculés dès fin juin dans notre système d'information et la gestion de ses derniers sera assurée par nos services régionaux.

A cette fin, nous vous invitons à faire parvenir vos factures du second acompte accompagnées du certificat de réalisation au service régional de l'OPCO Santé duquel dépend l'employeur qui a contracté un contrat d'apprentissage (voir fichier des contacts en pièce jointe à ce courrier).

Dès juillet, vous trouverez sur le site de l'OPCO un fichier vous permettant d'identifier de quelle délégation régionale relève votre contrat d'apprentissage.

Ces factures d'acompte, dans l'attente de la mise à disposition d'une plateforme qui facilitera la relation entre les CFA et l'OPCO Santé, pourront être envoyées par courrier ou par mail.

Dans un souci d'efficacité et au regard de la préservation de la trésorerie des CFA partenaires, nous faisons le choix de financer le second acompte sur les mêmes modalités que le premier acompte, les régularisations seront faites au cours du second semestre.

Nos services régionaux restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Directeur général,  
Jean Pierre Delfino

OPCO Santé

Siège • 31 rue Anatole France • 92309 Levallois-Perret Cedex

Tél : 01 49 68 10 10 / Fax : 01 49 68 10 39 • [contact@opco-sante.fr](mailto:contact@opco-sante.fr) • [www.opco-sante.fr](http://www.opco-sante.fr)

Siren : 854 033 115